

REGION NOUVELLE AQUITAINE
(AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

PROCÈS – VERBAL
DU
COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

Sommaire

FINANCES - BUDGET	5
1- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	5
2- AFFECTATION DES RESULTATS 2024	10
3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	11
 PROGRAMME RE-SOURCES	 15
4- CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE SEVT, LA SPL DES EAUX DU CEBRON ET LE SERTAD EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE-BILAN DU CONTRAT RE-SOURCES (2020-2025) ET REPROGRAMMATION D'UN ACCORD DE TERRITOIRE RE-SOURCES 2026-2029 ET LANCEMENT DU MARCHE CORRESPONDANT	15
 SUBVENTIONS	 16
5- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025	16
 FINANCES - BUDGET	 20
6- INSTAURATION D'UN ACOMPTE POUR LA FACTURATION DES FRAIS DE BRANCHEMENT A COMPTER DU 1 ^{ER} MARS 2025	20
 QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DIVERSES	 20
 LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES	 22
 ANNEXES	 23

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 3 février 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 12 Absents : 5 Votants : 20 (pour la délibération 010) 21 (pour les délibérations 011 à 015)
---	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GENTY Frédérique (suppléante) ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; Mme ROUX Lucette (suppléante) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. FUZEAU Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; Mme NOLOT Monique ; M. CESBRON Patrice est remplacé par Mme ROUX Lucette ; M. METREAU Jacques est remplacée par Mme BRAUD Françoise ; M. NOIRAUD Bernard est remplacé par Mme GENTY Frédérique ; M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. DABIN Michel ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. LIGNE Alain

ORDRE DU JOUR

FINANCES – BUDGET

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024
2. Affectation des résultats 2024
3. Vote du budget primitif 2025

PROGRAMME RE-SOURCES

4. Création d'un groupement de commande entre le SEVT, la SPL des eaux du Cébron et le SERTAD en vue de la réalisation d'une étude-bilan du contrat Re-Sources (2020-2025) et reprogrammation d'un accord de territoire re-sources 2026-2029 et lancement du marché d'étude correspondant

SUBVENTIONS

5. Demandes de subventions 2025 :
Remplacement des canalisations impactées par le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)
Remplacement des canalisations fuyardes

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

6. Instauration d'un acompte pour la facturation des frais de branchement à compter du 1^{er} mars 2025

Mme LOUIS Davie (assistante de direction) procède à l'appel des délégués.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LIGNE

Personne n'ayant de remarque à formuler, le procès-verbal du 29 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES - BUDGET

CS-DE-25-010

7.1

1- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur Dominique BARREAU, Vice-Président informe que :

(Le président ne participe pas au débat, ni au vote)

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2024 :

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale (+reports 23-excédent 2023)	4 742 668,53	7 761 965,33	12 504 633,86
	Recettes réalisées	2 920 346,54	7 578 268,26	10 498 614,80
	Restes à réaliser (2024)	684 269,00	0,00	684 269,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (+reports 2023)	5 437 114,00	8 025 140,49	13 462 254,49
	Dépenses réalisées	3 453 267,20	6 741 536,30	10 194 803,50
	Restes à réaliser (2024)	1 125 910,00	0,00	1 125 910,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-532 920,66	836 731,96	303 811,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (2023)	694 445,47	263 175,16	957 620,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	161 524,81	1 099 907,12	1 261 431,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) (Différence dép – rec 2024)	-441 641,00	0,00	-441 641,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-280 116,19	1 099 907,12	819 790,93

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Mandats émis	Total réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 905 082,00	2 662 522,18	2 662 522,18	91,65	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 641 700,00	1 528 318,08	1 528 318,08	93,09	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	650 000,00	646 957,00	646 957,00	99,53	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	115 500,00	103 513,51	103 513,51	89,62	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 312 282,00	4 941 310,77	4 941 310,77	93,02	0,00
Chapitre 66	Charges financières	231 558,49	230 817,29	230 817,29	99,68	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	38 000,00	17 330,46	17 330,46	45,61	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	43 798,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 635 638,49	5 189 458,52	5 189 458,52	92,08	0,00
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>725 502,00</i>				
<i>Chapitre 042</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (3)</i>	<i>1 664 000,00</i>	<i>1 552 077,78</i>	<i>1 552 077,78</i>	<i>93,27</i>	<i>0,00</i>
<i>Chapitre 043</i>	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 389 502,00	1 552 077,78	1 552 077,78	64,95	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		8 025 140,49	6 741 536,30	6 741 536,30	84,01	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00				
Total des dépenses de la section d'exploitation		8 025 140,49	6 741 536,30	6 741 536,30		0,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Titres émis	Total réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Chapitre 013	Atténuations de charges	220 000,00	269 186,35	269 186,35	122,36	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 937 321,33	6 755 116,90	6 755 116,90	97,37	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	140 000,00	121 229,69	121 229,69	86,59	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	40 500,00	29 040,43	29 040,43	71,70	0,00
Total des recettes de gestion courante		7 337 821,33	7 174 573,37	7 174 573,37	97,78	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	159 000,00	138 117,84	138 117,84	86,87	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	476,92	476,92	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 496 821,33	7 313 168,13	7 313 168,13	97,55	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	265 144,00	265 100,13	265 100,13	99,98	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		265 144,00	265 100,13	265 100,13	99,98	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		7 761 965,33	7 578 268,26	7 578 268,26	97,63	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		263 175,16				
Total des recettes de la section d'exploitation		8 025 140,49	7 578 268,26	7 578 268,26		0,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Mandats émis	Taux de réalisation	Restes à réaliser
0098	RENOUVELLEMENT RESEAU	2 314 520,00	1 957 761,63	84.59	320 000.00
0099	ACQUISITION FONCIERE RE-SOURCES	115 600,00	58 072,34	50.24	50 000.00
0101	COMPTEURS	210 710,00	133 745,37	63.47	71 960.00
0102	MATERIEL INDUSTRIEL	82 000,00	18 431,57	22.48	63 000.00
0103	MATERIEL DE LABORATOIRE	8 000,00		0	1 000.00
0105	OUTILLAGE	8 000,00	5 005,21	62.57	2 000.00
0106	USINE DENITRIFICATION		41 556,08	23.75	93 000.00
0107	MAT BUREAU & INFORMATIQUE	6 500,00	3 630,84	55.86	1 000.00
0112	LOGICIELS	17 100,00	180,00	1.05	2 110.00
0404	REHAB. CHÂTEAU D'EAU	452 000,00	7 895,93	1.75	409 800.00
0443	STATIONS	43 000,00	9 010,27	20.95	10 000.00
0445	VEHICULES	20 000,00	1 743,84	8.72	
0447	ACCES USINE / STATIONS / RESERVOIRS	61 000,00	56 234,82	92.19	
0448	MATERIEL DETECTIN FUITES	192 500,00	14 718,44	7.65	20 000.00
0457	AMENAGEMENT GOUFFRES SENEUIL	10 000,00		0	
0461	RESERVOIRS	46 500,00	9 551,49	20.54	10 000.00
0464	AMENAGEMENT SIEGE SEVT	121 900,00	36 974,01	30.33	17 000.00
0467	RENOUVELLEMENT CANA RISQUE CVM	320 050,00	134 395,40	41.99	50 000.00
0468	ETUDE TECH / FIN TRAITEMENT SENEUIL	5 040,00		0	5 040.00
0469	REVISION DUP CAPTAGES LUTI / PDJ	40 000,00	1 769,25	4.42	
0471	AMENAGEMENT FONCIERS	86 750,00	60 723,75	70.00	
0472	EXTENSIONSRESEAUX	35 000,00	16 076,00	45.93	
Total des dépenses d'équipement		4 371 170,00	2 567 476,24	58,74	1 125 910,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	620 700,00	620 690,83	100,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		620 700,00	620 690,83	100,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 991 870,00	3 188 167,07	63,87	1 125 910,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	265 144,00	265 100,13	99,98	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	180 100,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		445 244,00	265 100,13	59,54	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 437 114,00	3 453 267,20	63,51	1 125 910,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 437 114,00	3 453 267,20		1 125 910,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Titres émis	Taux de réalisation	Restes à réaliser
0098	RENOUVELLEMENT RESEAU	500 0000.00	212 580.00	42.52	287 420.00
0099	ACQUISITION FONCIERE RE-SOURCES	94 475.00	1625.03	1.72	92 840.00
0101	COMPTEURS	399 762.00	205 720.00	51.46	194 040.00
0108	INTERCONNEXION USINE / PONTIFY	500 000.00	383 582.09	76.72	100 000.00
0443	STATIONS	9 969.00	0	0	9 969.00
0448	MATERIEL DETECTIN FUITES	95 000.00	0	0	
0457	AMENAGEMENT GOUFFRES SENEUIL	9 000.00	0	0	
0467	RENOUVELLEMENT CANA RISQUE CVM	63 360.00	73 150.00	115.45	
0472	EXTENSIONSRESEAUX	35 000.00	25111.11	71.75	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	466 500,53	466 500,53	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 173 066,53	1 368 268,76	62,96	684 269,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	725 502,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 664 000,00	1 552 077,78	93,27	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	180 100,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 569 602,00	1 552 077,78	60,40	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 742 668,53	2 920 346,54	61,58	684 269,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		694 445,47			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 437 114,00	2 920 346,54		684 269,00

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 23/12/2024 relatif au CFU des collectivités régies par l'instruction budgétaire M4 ;
- Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Collectivité ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;
- Considérant que Monsieur le Président n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier
- Considérant les éléments susvisés ;

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

- ✓ APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du SEVT tel que :

	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Solde des réalisations de l'exercice	-532 920,66	836 731,96	303 811,30
Résultats antérieurs reportés	694 445,47	263 175,16	957 620,63
Solde (investissement) & résultat de clôture (exploitation)	161 524,81	1 099 907,12	1 261 431,93

- ✓ DONNE pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CS-DE-25-011

7.1

2- AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Président propose :

- d'affecter une partie du résultat d'exploitation à hauteur de 800 000,00 € au compte 1068 « affectation de résultat » de la section d'investissement,
- et de faire apparaître le solde, soit 299 907,12 € au compte R002 « excédent reporté » de la section d'exploitation du budget primitif 2025.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement recettes : excédent reporté : 161 524,81 €

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE la proposition d'affectation du résultat ci-dessus.

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 aux membres de l'assemblée.

DEPENSES D'EXPLOITATION							
COMPTE	ARTICLE	LIBELLE	PREVU 2023	REALISE 2023	PREVU 2024	REALISE AU 31/12/2024	PREVU 2025
O11		CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 257 132,66	2 872 958,54	2 905 082,00	2 662 522,18	3 212 300,00
	60	<i>Achats et variation de stocks</i>	2 403 932,66	2 122 135,72	1 904 782,00	1 820 270,76	2 046 800,00
	61	<i>Services extérieurs</i>	750 900,00	662 221,08	893 500,00	764 361,76	891 500,00
	62	<i>autres services extérieurs</i>	98 500,00	85 564,67	102 500,00	76 014,23	119 700,00
	63	<i>impôts taxes et versements</i>	3 800,00	3 037,07	4 300,00	1 875,43	154 300,00
O12		CHARGES DE PERSONNEL	1 583 700,00	1 508 709,43	1 641 700,00	1 528 318,08	1 694 000,00
	62	<i>autre services extérieurs</i>	10 000,00	2 648,33	10 000,00	1 155,70	10 000,00
	63	<i>Impôts taxes et versements s/remuner.</i>	19 500,00	19 157,19	21 200,00	19 884,27	21 000,00
	64	<i>Charges de personnel</i>	1 554 200,00	1 486 903,91	1 610 500,00	1 507 278,11	1 663 000,00
14		ATTENUATION DE PRODUITS	656 300,00	656 199,00	650 000,00	646 957,00	590 000,00
022		DEPENSES IMPREVUES	60 000,00		43 798,00		120 000,00
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	560 000,00		725 502,00		700 000,00
42		AMORTISSEMENTS	1 551 810,00	1 476 972,37	1 664 000,00	1 552 077,78	1 614 925,00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION	96 100,00	92 280,35	115 500,00	103 513,51	120 500,00
66		FRAIS FINANCIERS	257 200,00	238 008,69	231 558,49	230 817,29	253 200,00
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 300,00	23 219,45	38 000,00	17 330,46	55 000,00
68		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 000,00		10 000,00		10 000,00
		TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	8 057 542,66	6 868 347,83	8 025 140,49	6 741 536,30	8 369 925,00

RECETTES D'EXPLOITATION							
COMPTE	ARTICLE	LIBELLE	PREVU 2023	REALISE 2023	PREVU 2024	REALISE AU 31/12/2024	PREVU 2025
002		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	943 764,66	943 764,66	263 175,16	263 175,16	299 907,12
O13		ATTENUATION DE CHARGES	182 000,00	268 326,41	220 000,00	269 186,35	247 000,00
70		VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	6 527 300,00	6 035 589,82	6 937 321,33	6 755 116,89	7 187 717,88
	70111	Vente d'eau aux abonnés	4 244 300,00	3 864 788,53	4 542 321,33	4 342 675,47	4 660 617,88
	70118	Vente en gros	421 000,00	387 309,08	400 000,00	448 965,81	438 500,00
	701261	Redevance pollution domestique	540 000,00	485 914,88	485 000,00	508 828,52	700 000,00
	701251	Redevance pour prélèvement captage	156 000,00	141 872,21	144 000,00	147 405,87	
	704	Travaux	210 000,00	184 683,98	200 000,00	169 516,06	172 500,00
	7064	Location de compteurs	845 000,00	843 546,24	1 045 000,00	999 942,82	1 095 000,00
	7068	autres prestations	110 000,00	126 374,90	120 000,00	136 682,34	120 000,00
	7083	Locations diverses	1 000,00	1 100,00	1 000,00	1 100,00	1 100,00
74		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	130 000,00	98 346,68	140 000,00	121 229,69	217 000,00
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION	30 500,00	32 783,31	40 500,00	29 040,43	30 000,00
76		PRODUITS FINANCIERS					
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	12 180,35	159 000,00	138 117,84	83 000,00
78		REPRISE SUR AMORTISSEMENT		11 036,91		476,92	
O42		AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	238 978,00	195 995,38	265 144,00	265 100,13	305 300,00
		TOTAL RECETTES EXPLOITATION	8 057 542,66	7 598 023,52	8 025 140,49	7 841 443,41	8 369 925,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025						
COMPTE	LIBELLE OPERATION	PREVU 2024	REALISE 2024	REPORTS 2024	PROPOSITION 2025	Total BP 2025
40	OPERATION D'ORDRE	265 144,00	265 100,13		305 300,00	305 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	620 700,00	620 690,83		645 000,00	645 000,00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	180 100,00	-		180 100,00	180 100,00
	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	4 371 170,00	2 567 476,24	1 125 910,00	3 850 188,81	4 976 098,81
98	Renouvellement de réseau	2 314 520,00	1 957 761,63	320 000,00	1 910 938,81	2 230 938,81
99	Acquisition foncière Re-Sources	115 600,00	58 072,34	50 000,00	70 000,00	120 000,00
101	Compteurs	210 710,00	133 745,37	71 960,00	219 000,00	290 960,00
102	Matériel industriel	82 000,00	18 431,57	63 000,00	11 900,00	74 900,00
103	Matériel de laboratoire	8 000,00		1 000,00	5 000,00	6 000,00
105	Outillage	8 000,00	5 005,21	2 000,00	13 000,00	15 000,00
106	Usine de dénitrification	175 000,00	41 556,08	93 000,00	393 000,00	486 000,00
107	Matériel bureau et informatique	6 500,00	3 630,84	1 000,00	20 000,00	21 000,00
112	Logiciels	17 100,00	180,00	2 110,00	2 100,00	4 210,00
404	Réhabilitation réservoirs	452 000,00	7 895,93	409 800,00	350 000,00	759 800,00
443	Stations	43 000,00	9 010,27	10 000,00	39 500,00	49 500,00
445	Véhicules	20 000,00	1 743,84		35 000,00	35 000,00
447	Accès usine / stations / réservoirs	61 000,00	56 234,82		34 000,00	34 000,00
448	Matériel détection de fuites	192 500,00	14 718,44	20 000,00	115 000,00	135 000,00
457	Aménagement des gouffres Seneuil	10 000,00			10 000,00	10 000,00
461	Réservoirs	46 500,00	9 551,49	10 000,00	16 000,00	26 000,00
464	Aménagement siège SEVT	121 900,00	36 974,01	17 000,00	10 000,00	27 000,00
467	Rnvt canalisation PVC risque CVM	320 050,00	134 395,40	50 000,00	340 000,00	390 000,00
468	Etude tech et financière Seneuil / Cébron	5 040,00		5 040,00	-	5 040,00
469	Révision DUP Captages Lutineaux	40 000,00	1 769,25		45 000,00	45 000,00
471	Aménagement Fonciers	86 750,00	60 723,75		60 750,00	60 750,00
472	Extension Réseau	35 000,00	16 076,00		150 000,00	150 000,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 437 114,00	3 453 267,20	1 125 910,00	4 980 588,81	6 106 498,81

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025						
COMPTE	LIBELLE OPERATION	PREVU 2024	REALISE 2024	REPORTS 2024	PROPOSITION 2025	Total BP 2025
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	694 445,47	694 445,47		161 524,81	161 524,81
1068	AFFECTATION DE RESULTAT	466 500,53	466 500,53		800 000,00	800 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES				1 000 000,00	1 000 000,00
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	725 502,00			700 000,00	700 000,00
040	OPERATION D'ORDRE ou FINANCIERE	1 664 000,00	1 552 077,78		1 614 925,00	1 614 925,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	180 100,00			180 100,00	180 100,00
	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 706 566,00	901 768,23	684 269,00	965 680,00	1 649 949,00
98	<i>Renouvellement de réseau</i>	<i>500 000,00</i>	<i>212 580,00</i>	<i>287 420,00</i>	<i>500 000,00</i>	<i>787 420,00</i>
99	<i>Acquisition foncière Re-Sources</i>	<i>94 475,00</i>	<i>1 625,03</i>	<i>92 840,00</i>	<i>54 000,00</i>	<i>146 840,00</i>
101	<i>Compteurs</i>	<i>399 762,00</i>	<i>205 720,00</i>	<i>194 040,00</i>	<i>11 680,00</i>	<i>205 720,00</i>
106	<i>Usine</i>				<i>62 000,00</i>	<i>62 000,00</i>
108	<i>Interconnexion usine / Pontify</i>	<i>500 000,00</i>	<i>383 582,09</i>	<i>100 000,00</i>		<i>100 000,00</i>
443	<i>Stations</i>	<i>9 969,00</i>		<i>9 969,00</i>		<i>9 969,00</i>
448	<i>Matériel Détection Fuites</i>	<i>95 000,00</i>			<i>44 000,00</i>	<i>44 000,00</i>
457	<i>Aménagement gouffres Seneuil</i>	<i>9 000,00</i>			<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>
467	<i>Rnvlr canalisation PVC risque CVM</i>	<i>63 360,00</i>	<i>73 150,00</i>		<i>136 000,00</i>	<i>136 000,00</i>
469	<i>Révision DUP capt PDJ</i>				<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>
472	<i>Extension Réseau</i>	<i>35 000,00</i>	<i>25 111,11</i>		<i>150 000,00</i>	<i>150 000,00</i>
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 437 114,00	3 614 792,01	684 269,00	5 422 229,81	6 106 498,81

Les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Budget exploitation : 8 369 925,00 €
- Budget investissement : 6 106 498,81 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE le budget primitif 2025 tel qu'il a été présenté ;

Précisions complémentaires apportées lors de la présentation du budget :

Fonctionnement dépenses :

Au 60 : achat d'un filtre à l'usine pour rabattre le taux de chlorothalonil (400 000€)

Au 62 : achat de goodies dans le cadre de la sobriété des usages (40 000€)

Au 63 : le prélèvement à la ressource a changé de chapitre

Les charges de personnel se maintiennent, à ce jour tous les postes sont pourvus.

Fonctionnement recettes :

Au 70 : augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement, nouvelles redevances de l'Agence de l'eau

Au 77 : sinistre de 2024 (vandalisme, vol)

Investissement dépenses :

Au 106 : Automates de l'usine.

Au 404 : Réhabilitation des réservoirs (Availles Thouarsais au printemps)

Investissement recettes :

Réalisation d'un emprunt d'un million d'euros pour le financement des travaux de renouvellement de réseau et se constituer de l'autofinancement.

Au 101 subvention dans le cadre de la sobriété des usages sur les achats de modules nouvelle génération.

PROGRAMME RE-SOURCES

CS-DE-24-013

1.4

4- CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE SEVT, LA SPL DES EAUX DU CEBRON ET LE SERTAD EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE-BILAN DU CONTRAT RE-SOURCES (2020-2025) ET REPROGRAMMATION D'UN ACCORD DE TERRITOIRE RE-SOURCES 2026-2029 ET LANCEMENT DU MARCHE CORRESPONDANT

Le SEVT porte depuis 2020 un contrat territorial Re-Sources sur les Aires d'Alimentation des Captages du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil. Ces contrats cadrent les programmes d'actions mis en place sur ces secteurs pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ils se terminent en 2025 suite à cinq années d'actions visant à la fois le volet agricole, non agricole, et le suivi de la qualité de l'eau.

Afin de réaliser une étude dressant le bilan de ce programme, le SEVT souhaite missionner un prestataire. Il sera en charge de mener à bien cette étude en définissant notamment la perception des programmes auprès des différents acteurs du territoire, et quelles sont les conditions nécessaires à l'élaboration de futurs programmes d'actions.

Dans un souci de continuité sur la mise en œuvre des actions et d'accompagnements auprès des agriculteurs demandeurs, le SEVT souhaite s'affranchir d'une année de transition pour la réécriture d'un Accord de Territoire (nouveau nom du Contrat Territorial). Pour ce faire, le marché comportera un volet réécriture et reprogrammation, avec notamment des ateliers de travail pour concerter l'ensemble des acteurs concernés par le programme Re-Sources.

Afin de mutualiser les coûts et les démarches administratives cette étude il est proposé de constituer un groupement entre la SPL des Eaux du Cébron, le SERTAD et le SEVT.

Le coordonnateur sera la SPL des Eaux du Cébron.

Le planning prévu pour le déroulement de l'étude est le suivant :

- Partie A : étude-bilan et évaluation : début de la mission en mars 2025 et rendu des rapports finaux en juin 2025 ;
- Partie B : réécriture d'un programme d'action de juillet 2025 à février 2026.

Nota : l'élaboration d'un nouveau programme d'action, sera réalisé si et seulement si, l'étude-bilan en fait ressortir le besoin.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'un montant supérieur à 40 000 € (prévisionnel).

Le plan de financement est le suivant :

Agence de l'eau Loire Bretagne	Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	Conseil départemental des Deux-Sèvres
50%	20 %	10 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE la création d'un groupement de commande en vue de la mutualisation de l'étude Bilan Evaluation Re-Sources des contrats 2020/2022-2023/2025 et reprogrammation,
- ✓ APPROUVE l'adhésion de la structure à ce groupement de commande,
- ✓ AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention de groupement (jointe en annexe),
- ✓ AUTORISE le coordonnateur à lancer le marché correspondant et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

SUBVENTIONS

CS-DE-25-014
7.5

5- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025

- **REPLACEMENT DES CANALISATIONS IMPACTEES PAR LE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE (CVM)**

Monsieur le Président expose que, dans la continuité du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le 12^{ème} programme adopté le 15 octobre 2024 et prenant effet au 1^{er} janvier 2025, reprend les enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ;

- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique ;
- auxquels s'ajoutent deux enjeux complémentaires :
- le patrimoine de l'eau et l'assainissement ;
 - la biodiversité.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale).

Dans le cadre de la solidarité urbain-rural, l'agence de l'eau accompagne les collectivités en finançant les études puis les travaux de remplacement de conduites en polychlorure de vinyle (PVC) relarguant du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée, à des teneurs dépassant les limites de qualité.

Environ 35% du patrimoine réseau du SEVT est constitué de canalisations en PVC datant d'avant les années 1980. Le SEVT a mené un programme de surveillance sur 3 ans entre 2020 et 2022 conformément au guide méthodologique de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Ce programme a permis de prioriser le renouvellement des canalisations sur l'ensemble du périmètre.

Les taux de financement sont les suivants :

	Taux	Montant plafond
Renouvellement canalisations impactées par le CVM	25%	=110€*L (Linéaire)

Considérant la part importante du budget d'investissement consacrée au renouvellement de canalisations, il est proposé au Comité Syndical de déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le projet envisagé est celui tel que défini au Débat d'Orientations Budgétaires 2025, à savoir :

Désignation	Total HT
Travaux de renouvellement des canalisations CVM	
Rue du Vitray, rue du Bois de Vitray – LOUZY	73 219.65 €
Champeau - La Ronde - LOUIN	112 225.48 €
Le Petit Bois de Lageon, La Fertièrre - LOUIN	355 828.70 €
Rue Rochette – AIRVAULT	85 238.18 €
TOTAL Travaux de renouvellement des canalisations CVM	626 512.01 €

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant agence de l'eau attendu (25%)	156 628,00€
Montant autofinancé SEVT	469 884,00€
Montant total de travaux prévisionnel	626 512,01€

▪ **REPLACEMENT DES CANALISATIONS FUYARDES**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le 12ième programme d'intervention de l'agence de l'eau adopté le 15 octobre 2024 pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2025 prévoit dans son objectif D2 d'« améliorer l'efficacité des ouvrages de production et de distribution

d'eau potable ». Cet objectif est décliné dans la fiche action « AEP_4 - Réduire les fuites des réseaux d'eau potable ».

Les fuites des réseaux d'eau potable nécessitent une lutte active et constante. Grâce à une gestion patrimoniale rigoureuse, il est possible de restreindre les coûts de production et de distribution et, avant tout, d'atteindre une gestion plus économe de l'eau.

En réponse à la mesure 14 du plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, l'agence de l'eau accompagne le remplacement de canalisations fuyardes.

Les dispositifs aidés sont :

	Taux d'aide plafond
Etudes patrimoniales et campagnes de recherches de fuites	Prioritaire (+ Majoration) *
Equipements permettant d'optimiser la lutte contre les fuites	Prioritaire (+ Majoration) *
Remplacement de canalisations fuyardes en zone de répartition des eaux dans le cadre de la solidarité urbain-rural ainsi que pour les îles du bassin Loire-Bretagne non alimentées par le continent ou dans le cadre d'un programme d'actions négocié	Accompagnement ou Prioritaire **

Considérant le SEVT en ZRE et éligible au reste des critères prévus à la fiche action.

Considérant le taux d'aide de 25% plafonné à 1M€/an, la ou les opérations ne pourraient donc dépasser le montant total de 2M€/an.

Considérant le programme de travaux ci-dessous sur la période 2025-2026 pour un montant total estimé à 565 594,96€ HT :

- Rue du Pont Vernay – Airvault – (commune de AIRVAULT) :

Pose de 120 ml de PVC Ø63mm.

- Place Lavault – Thouars (commune de THOUARS) :

Pose de 10 ml de Fonte Ø80mm, de 20 ml de Fonte Ø100mm, de 32 ml de Fonte Ø150mm, de 18 ml de Fonte Ø200mm, de 390 ml de Fonte Ø250mm, de 45 ml de Fonte Ø300mm et de 16 ml de PVC Ø110mm.

- Route de St Varent, rue Canton juillet – (commune de ST JEAN) :

Pose de 7 ml de PVC Ø200mm, de 66 ml de PVC Ø140mm, de 7 ml de PVC Ø110mm, de 52 ml de Fonte Ø125mm et de 15 ml de Fonte Ø60mm.

- Grande Rue – Amailoux (commune de AMAILLOUX) :

Pose de 140 ml de Fonte Ø200mm et de 38 ml de Fonte Ø150mm.

- rue de la Fuye - Airvault – (commune de AIRVAULT) :

Pose de 190 ml de PVC Ø140mm, de 5 ml de PVC Ø110mm et de 70 ml de PVC Ø63mm.

- rue de la Mairie - Irais – (commune d'IRAIS):

Pose de 262 ml de PVC Ø225mm, de 5 ml de PVC Ø110mm et de 5 ml de PVC Ø50mm.

Soit un total de 1 513 ml de canalisations à renouveler soit :

- 950 ml pour l'UDI du Pays Thouarsais
- 563 ml pour l'UDI de Seneuil

Désignation	Total HT
Rue du Pont de Vernay – Airvault – AIRVAULT	29 181.33 €
Place Lavault – Thouars - THOUARS	262 557.27 €
Route de St Varent, rue Canton de Juillet – St Jean – ST JEAN	57 159.58 €
Grande Rue - Amailloux – AMAILLOUX	80 176.10 €
Rue de la Fuye – Airvault – AIRVAULT	57 962.76 €
Rue de la Mairie – IRAIS	78 557.92 €
TOTAL Travaux de renouvellement des canalisations fuyardes	565 594.96 €

Considérant l'opportunité pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations dont des canalisations fuyardes, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président du SEVT à déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant agence de l'eau attendu (25%)	141 398.74€
Montant autofinancé SEVT	424 196.22€
Montant total de travaux prévisionnel	565 594.96€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter ces aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Interventions :

Concernant les canalisations impactées par le CVM :

M. BARREAU rappelle que des purges du réseau sont réalisées en amont, mobilisant du temps de travail pour les agents et entraînant une perte en eau.

Il précise que le renouvellement de ces canalisations constitue une obligation réglementaire liée à la qualité de l'eau.

Il regrette néanmoins que ces interventions concernent des canalisations non fuyardes, alors que d'autres, bien que fuyardes, ne peuvent être remplacées faute de moyens financiers.

M. GAUFFRETEAU ajoute que la perte en eau liée à ces opérations est estimée à 30 000 m³ par an. Il souligne par ailleurs que le coût financier du renouvellement des canalisations est loin d'être négligeable.

Concernant les canalisations fuyardes :

M. GAUFFRETEAU rappelle l'obligation réglementaire de renouveler 1% de son réseau dans le but d'améliorer leur rendement. À ce titre, il mentionne l'instauration d'une nouvelle taxe de l'Agence de l'eau, la « redevance de performance des réseaux d'eau potable », qui pénalise financièrement les collectivités selon la performance de leurs réseaux de distribution d'eau potable. Pour 2025, elle s'élève à 2 centimes d'euros par m³ d'eau. A titre indicatif, le SEVT renouvelle annuellement environ 10 km de réseau pour un budget de 2 millions d'euros.

FINANCES - BUDGET

CS-DE-25-015

7.1

6- INSTAURATION D'UN ACOMPTE POUR LA FACTURATION DES FRAIS DE BRANCHEMENT A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2224-12-1 et suivants,
- Considérant la nécessité de sécuriser les fonds avant l'exécution des travaux et afin de réduire les risques financiers pour la collectivité,
- Considérant que l'acompte permettra de couvrir partiellement les coûts initiaux et d'assurer la bonne réalisation des travaux dans les délais impartis,

Il est ainsi proposé d'instituer un acompte pour tous travaux, dont le montant estimé est supérieur à 500€ TTC, payable avant le début des travaux à compter du 1^{er} mars 2025.

Celui-ci sera fixé à 50 % du montant total du devis préalablement établi et validé par la collectivité, devra être versé à la signature du devis et avant tous travaux.

Le paiement d'un acompte ne s'applique pas aux collectivités territoriales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- ✓ DECIDE d'instaurer un acompte pour la facturation des travaux, dont le montant estimé est supérieur à 500€ TTC,
- ✓ FIXE cet acompte à 50 % du montant total du devis préalablement établi et validé par la collectivité,
- ✓ PRECISE que les travaux seront engagés dès lors que l'acompte sera réceptionné,
- ✓ PRECISE que cet acompte est applicable à compter du 1^{er} mars 2025,
- ✓ PRECISE qu'en cas de non réalisation des travaux, le montant de l'acompte sera remboursé,
- ✓ AUTORISE le Président ou le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Calendrier des réunions à venir

28 Avril 2025 à 18h00 : Bureau

16 Juin 2025 à 18h00 : Bureau

19 Juin 2025 à 18h00 : Comité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole,
La séance est levée.

PV adopté
A Thouars, le 19 juin 2025

Le secrétaire de séance,
M. LIGNÉ Alain

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°	Nomenclature acte	Objet
25-010	7.1	Approbation du Compte Financier Unique 2024
25-011	7.1	Affectation des résultats 2024
25-012	7.1	Vote du Budget Primitif 2025
25-013	1.4	Création d'un groupement de commande entre le SEVT, la SPL des Eaux du Cébron et le SERTAD en vue de la réalisation d'une étude-bilan du contrat Re-Sources (2020-2025) et reprogrammation d'un accord de territoire Re-Sources 2026-2029 et lancement du marché correspondant
25-014	1.1	Demandes de subventions 2025 : <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des canalisations impactées par le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) - Remplacement des canalisations fuyardes
25-015	7.1	Instauration d'un acompte pour la facturation des frais de branchement à compter du 1 ^{er} mars 2025

ANNEXES

Convention de création du groupement de commande

Prestation d'études intellectuelles

Bilan évaluation et programmation d'actions en faveur de la préservation de la qualité des ressources destinées à l'eau potable.

Convention de groupement de commande

Code de la commande publique – articles L2113-6 et L2113-7

ENTRE

-Le Syndicat pour l'étude et la réalisation des travaux d'amélioration de la desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres, représenté par son Président, Monsieur Daniel JOLLIT, dûment habilité par délibération du 22 janvier 2025,

-Le Syndicat d'Eau du Val du Thouet, représenté par son Président, Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, dûment habilité par délibération du 18 février 2025,

-La SPL des Eaux du Cébron, représentée par son Président, Monsieur Philippe ALBERT, dûment habilité par délibération du comité d'exploitation du 18 février 2025.

Ci-après désignées collectivement « les membres »

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu les délibérations des assemblées délibérantes des Parties, approuvant le principe de création et de participation au groupement de commande, objet de la présente convention, annexées à la présente,

Vu les habilitations autorisant les représentants des Parties à signer cette convention, annexées à la présente convention,

ARTICLE 1 - Caractéristiques du groupement

Il a été convenu ce qui suit :

1.1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- De créer un groupement de commande entre les Parties aux fins de mutualiser l'étude Bilan Evaluation Re-Sources des contrats 2020/2022 -2023/2025 et la Re-Programmation, ci-après désignée « L'étude ».
- De définir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation et la passation de la commande de prestation intellectuelle
- De définir les rapports et obligations de chaque membre

1.2 Durée du groupement

La présente convention qui entre en vigueur le jour de sa signature par les Parties est instituée pour toute la durée de l'étude.

ARTICLE 2 – Modalités de fonctionnement du groupement

Conformément aux dispositions de l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, la SPL des Eaux du Cébron est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles applicables à la commande publique, à l'ensemble des opérations de publicité, sélection des candidats.

Plus précisément, le coordonnateur est investi des missions suivantes :

- Centraliser les besoins à satisfaire en coordination rapprochée avec les Parties
- Formaliser les documents de consultation des entreprises
- Réaliser les opérations de publicités et diffusion des documents de consultation
- Réceptionner les offres
- Valider le rapport d'analyse avec les Parties
- Notifier le marché de prestation auprès du candidat sélectionné
- Prendre en charge les procédures de modification ou résiliation des marchés

Chaque membre s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution de la prestation.

La mission du coordinateur prend fin soit à l'expiration de la convention, soit à la suite d'une décision conjointe de toutes les membres, formalisée par un avenant.

ARTICLE 3 – Missions et obligations des membres du groupement

3.1 Missions des membres du groupement

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, les acheteurs, membres du groupement, sont solidairement responsables de l'exécution des obligations leur incombant pour les missions menées conjointement dans leur intégralité au nom et pour le compte des autres membres, donc dans le cadre des missions menées par le coordonnateur.

Les membres du groupement sont seuls responsables des obligations qui leur incombent pour les missions non confiées au coordonnateur.

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement.

Les litiges susceptibles de naître de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Poitiers. Les Parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

3.2 Obligations des membres du groupement

- Respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti,
- Participer si besoin, à la demande du coordonnateur, à la définition des prescriptions administratives et techniques
- Respecter les clauses des contrats,
- Signer avec les autres membres l'acte d'engagement avec le candidat retenu
- Inscrire le montant estimatif de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité/son EPCI/sa société et à assurer l'exécution comptable du contrat qui le concerne,
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de son contrat ; le règlement des litiges relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement.

ARTICLE 4 – Modalités de retrait d'un membre du groupement

Le retrait d'un membre du groupement est impossible en cours d'exécution du contrat. Le retrait d'un membre du groupement ne peut intervenir qu'à l'occasion d'une nouvelle consultation.

ARTICLE 5 – Capacité à ester en justice

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

ARTICLE 6 – Substitution du coordonnateur

Dans toute hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative ou un avenant interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

En cas de retrait du coordonnateur, si aucun membre ne souhaite assurer cette fonction, la dissolution du groupement sera constatée.

ARTICLE 7 – Dispositions financières

Il n'est pas prévu d'indemnisation du Coordonnateur.

Les frais liés à la publicité seront supportés par le coordonnateur qui refacturera à parts égales à chaque membre du groupement.

Chaque membre du groupement effectuera son règlement auprès du prestataire sélectionné conformément à la répartition mentionnée au marché.